



Point 10 à l'ordre du jour :

**Modification de la traduction française du  
« Notre Père »**

*Rapport de la commission d'examen*



## Commission d'examen

### Rapport de la Commission d'examen pour le rapport du Conseil synodal sur la Modification de la traduction française du « Notre Père »

En date du 11.9.2017, la commission d'examen composée de Benoît Zimmermann (laïc), Simon Buttica (ministre), Jean-Frédéric Leuenberger (laïc ; rapporteur), s'est réunie à Palézieux. Elle a pu interroger John Christin, membre du Conseil synodal et l'en remercie.

La question posée est de savoir si le Synode souhaite modifier la formulation de la prière du « Notre Père » (NP). Dans sa sixième demande, la formulation actuelle « Ne nous soumet pas à la tentation » serait remplacée par « Ne nous laisse pas entrer en tentation ».

<p><b>Au vu du rapport du Conseil synodal et des documents à disposition, la ComEx propose d'entrer en matière.</b></p>
---

#### *Référence réglementaire*

Compte tenu de l'importance du sujet modifié, le Synode se doit d'assumer sa « responsabilité théologique et ecclésiologique dans l'EERV [et de veiller] à en préserver l'unité et la cohésion, en cohérence avec les positions des Eglises issues de la Réforme. » (RGO 18). Contrairement à ce que laisserait supposer le rapport du Conseil synodal, il ne s'agit pas que d'un changement de liturgie. Il s'agit aussi d'une question théologique sous-jacente qui doit être explicitée et que nous avons à débattre avant décision.

### ***Historique du processus***

La ComEx souhaite dire son vif mécontentement sur la manière dont le processus s'est déroulé pour en arriver à ce point aujourd'hui. Nous répétons qu'il y a souffrance dans le scandale de la division confessionnelle de l'Eglise du Christ depuis les grands schismes. Après les avancées œcuméniques – rendues possibles par le dernier Concile du Vatican – ayant abouti à une formulation commune du *NP*, dans un mouvement commun en francophonie, voilà que l'Eglise catholique romaine prend une décision unilatérale sur le sujet. Du côté protestant, il y a eu méprise quant à la démarche initiée par la traduction de la Bible de la Liturgie<sup>1</sup>. Du côté catholique, en 2001 l'« instruction préparée par la congrégation pour le Culte divin et la discipline des sacrements: *Liturgicam authenticam*, demandant à veiller à une unité du rite romain pour le monde entier»<sup>2</sup> envisageait un œcuménisme romano-centré. On comprend mal aujourd'hui la traduction française proposée, alors que, dans les autres langues du reste de l'Europe, le texte n'a pas évolué et cela, même si une révision a ici ou là été engagée (nous pensons à la version anglaise qui vient d'être révisée sans changement de la formulation de la sixième demande : peut-être que le sens des mots permet moins les interprétations que l'on donne à la version française actuelle, mais ce n'est pas certain). C'est donc une particularité francophone que de vouloir modifier le texte du *NP*.

Il faut noter le *mea culpa* de la Conférence des évêques suisses au sujet de la manière de communiquer, une excuse accompagnée d'une offre fraternelle acceptant la demande de report à Pâques prochain de l'entrée en vigueur de la nouvelle version dans l'Eglise catholique en Suisse. Ainsi les processus habituels de consultation des Synodes réformés pourront-ils se faire dans ce délai.

Pour des raisons impératives de nature pastorale et œcuménique, pour éviter d'être cause de division, la ComEx demande instamment à notre Synode d'accepter la modification du texte de la prière du *NP*. En effet, il semble plus qu'important de garder une position fraternelle au service de la communion de nos Eglises, et cela même si le processus œcuménique en amont de la présente discussion n'a malheureusement pas pu avoir lieu. Ce que nous regrettons.

---

<sup>1</sup> Le Conseil d'Eglises chrétiennes en France a apporté quelques précisions dans un communiqué publié mardi **26 novembre 2013** :

« La version du Notre Père récitée par les fidèles doit être distinguée du texte biblique qui est lu lorsque l'évangile de Matthieu (chapitre 6, versets 9-13) constitue une des lectures d'une célébration, soulignent le pasteur François Clavairolly (Fédération protestante de France), le métropolitain Emmanuel (Assemblée des évêques orthodoxes de France) et Mgr Georges Pontier (Conférence des évêques de France) [lequel] rappelle que le texte biblique de Matthieu n'est pas la version dite "œcuménique" de la prière. »

<sup>2</sup> Cité dans H.-C. Askani, « Une tentation à prix réduit ? À propos de la nouvelle traduction du Notre Père », *ETR* 89, 2014, pp. 173-181, ici p. 176.

### ***Enjeu du choix de la traduction***

La révision de la sixième demande du *NP* adoptée par la Conférence des évêques de Suisse en vue de son introduction dans la liturgie de la messe se fonde sur deux arguments majeurs.

***Primo*** : l'actuelle demande du *NP* laisserait entendre que Dieu joue un rôle actif dans les tentations qui accablent le croyant, ce que semble contredire un passage de la lettre de Jacques (1,13) où l'on peut lire ceci : « Que nul, quand il est tenté, ne dise : 'Ma tentation vient de Dieu'. Car Dieu ne peut être tenté de faire le mal et ne tente personne »<sup>3</sup>. ***Secundo*** : considérant que Jésus lui-même a enseigné cette prière à ses disciples en langue araméenne, un substrat sémitique a alors été recomposé. Précisément, le verbe *eispherein* en grec (attesté en Mt 6,13a et en Lc 11,4c) a été rapproché d'une racine hébraïque ou araméenne dont le sens ne serait pas causatif, mais simplement permissif. D'où la traduction retenue dans la nouvelle version de la sixième demande : « ne nous *laisse* pas entrer en tentation ».

Comme le résume brillamment Hans-Christoph Askani, professeur de théologie systématique à la Faculté de théologie protestante de l'Université de Genève, cette rétroversion « est philologiquement discutable, théologiquement légère et problématique sur le plan œcuménique »<sup>4</sup>. Détaillons rapidement cela.

*Textuellement*, la version **canonique** du *NP* est celle que nous ont transmise les évangélistes Matthieu (6,9-13) et Luc (11,2-4). Dans ce cadre, le terme utilisé pour la sixième demande est le verbe grec *eispherein*, composé du préfixe *eis-* (qui veut dire « dans ») et de *pherein* (qui veut dire « porter »). C'est dire si la version grecque de la sixième demande ne permet, en aucun cas, de soutenir la traduction de nature permissive « ne nous *laisse* pas entrer en tentation ». Si on peut légitimement questionner la traduction du verbe *eispherein* actuellement rendue par le verbe « soumettre » – dans la mesure où le préfixe *eis-* signifie « dans » et non pas « sous » –, **il n'est néanmoins pas légitime d'un point de vue linguistique d'opter pour un sens permissif plutôt que causatif**. Ou alors, on recompose un **hypothétique et apocryphe substrat araméen**, contrevenant au principe d'autorité reconnu aux Ecritures saintes dans la tradition des Eglises issues de la Réforme<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Sauf contre-indications, les traductions utilisées dans le présent rapport sont empruntées à la TOB 2010.

<sup>4</sup> « 'Une tentation à prix réduit !' À propos de la nouvelle traduction du Notre Père », art. cité pp. 173-181 ; la citation se trouve dans le résumé en page 173

<sup>5</sup> Cf. H.-C. Askani, *ibid.*, page 174, note 4 : « Est-ce cela le 'sola scriptura !' d'aujourd'hui ?

Pour éviter des malentendus, la question du rapport à l'Écriture n'est pas une question formelle, elle est la question fondamentale ! : sommes-nous prêts à nous laisser dire quelque chose par le texte biblique, même si cela ne nous arrange pas ! ? Sommes-nous prêts à nous laisser bouleverser, réorienter et – au plus profond – renouveler par la parole de Dieu, ou sommes-nous nous-mêmes le critère de ce que le texte biblique a à dire (et a le droit de dire) ? C'est au fond *cette* question qui est l'enjeu du débat actuel autour du Notre Père. »

*Théologiquement*, on l'a dit, la révision de la sixième demande se fonde sur un **parti-pris** : Dieu ne tente pas. Et cela, non sans faire difficulté. En effet : compréhensible, ce postulat de départ risque non seulement d'imposer à la Bible **une vision politiquement correcte et anachronique de Dieu**, mais surtout **elle contrevient au sens même qu'il convient de donner à la tentation dans les Ecritures**. A notre avis, le récit du baptême de Jésus relaté dans les évangiles, suivi de l'épisode de la tentation au désert, illustre narrativement cette sixième demande et permet de saisir ce qui est en jeu dans la tentation.

**Trois éléments** peuvent être déduits à la lecture de cette séquence des évangiles (Mt 3,13 à 4,11 ; Lc 3,21 à 4,13).

- 1) **Le baptême n'immunise pas contre la tentation** ; c'est le lot de la condition croyante en général, du Christ Jésus en particulier.
- 2) Cela dit, Jésus n'est pas conduit au désert par le diable ou quelque autre figure du mal, mais **par l'Esprit saint lui-même** : « Alors Jésus fut conduit par l'Esprit au désert », écrit l'évangéliste Matthieu (Mt 4,1 ; voir aussi Lc 4,1).
- 3) Enfin, explicitement exercée et personnifiée par un autre que Dieu, **la tentation porte en premier lieu sur le lien de filiation existant entre Jésus et son Père** (ainsi la formule « si tu es le Fils de Dieu » répétée à trois reprises par le diable) et donc, par analogie, **sur la relation que chaque baptisé entretient avec son Dieu**. C'est dire si la tentation (au singulier) est premièrement **de l'ordre de l'être et non pas du faire**. Avec, à la clé, une question fondamentale : qu'est-ce qui fonde, bâtit la confiance du croyant dans son existence et lui permet d'espérer, malgré tout ? Dans le récit de la tentation, le diable fait miroiter au Christ Jésus trois sources de séduction auxquelles le croyant peut être tenté d'inféoder sa vie pour se rassurer et s'assurer face au malheur : la **sécurité matérielle**, l'**immortalité** ou le **pouvoir temporel**. Trois grandes tentations, s'il en est ! Et à chaque fois, c'est la foi-confiance qui est tentée de se détourner du Créateur pour s'ancrer ailleurs.

Bref, lorsque nous prions « ne nous soumetts pas à la tentation », nous reconnaissons **la fragilité foncière de notre foi**, toujours encline à succomber aux pièges de l'existence et à préférer l'illusion du monde à la vérité de Dieu. Dans cette expérience, **nous confessons que nous ne sommes pas seuls** (Luc insiste, d'ailleurs, sur le fait que Jésus, conduit au désert pour y être tenté, est rempli d'Esprit saint) **et que Dieu a autorité sur nos vies** (d'où son rôle actif que le priant lui reconnaît dans la conduite de son existence, face à la tentation singulièrement). A ne pas confondre, cela va sans dire, avec un dieu sadique se délectant des chutes et des glissades de ses enfants afin de les tester.

**Cette lecture existentiellement féconde de la tentation est malheureusement émoussée par la nouvelle version du NP en sa sixième demande**, et cela en raison d'arguments plus idéologiques (l'air du temps !) qu'exégétiques. On peut à

bon droit conclure avec Hans-Christoph Askani qu'il s'agit là d'une « tentation à prix réduit ! ».

### ***Débat synodal***

Le débat est un peu biaisé. Nous pouvons nous targuer comme protestants d'avoir œuvré à la mise en place d'une société démocratique. Actuellement, le débat démocratique peut bien avoir lieu, mais il est particulier, **puisque la seule décision qui puisse être encore démocratique est de refuser la nouvelle version**. Le Synode pourrait ainsi rejeter les propositions du Conseil synodal compte tenu de l'absence de conditions adéquates pour un véritable débat synodal et lui laisser la responsabilité de régler cette question sous la forme d'une directive.

Cela dit, nous avons la chance aujourd'hui de nous poser des questions : en effet, comment avons-nous prié pendant plus de 50 ans « Ne nous soumet pas à la tentation » ? C'est une opportunité de réflexion à saisir. Mieux encore : le Synode doit débattre pour savoir s'il veut favoriser le dialogue œcuménique en adoptant la nouvelle version, de façon à ce que l'on puisse prier de façon commune dans les couples mixtes d'une part, et lors des rencontres œcuméniques fraternelles, d'autre part (pensons à tout le travail des Missions exercées en commun, par exemple).

A ce stade de la réflexion, il est apparu, malgré tout ce qui a été développé sur le inconvénients de la proposition de la modification du *NP*, qu'il fallait absolument proposer d'accepter la ratification de cette modification pour une raison essentielle qui est la recherche du dialogue fraternel, l'accompagnement pastoral des couples mixtes et la poursuite d'une vie œcuménique aussi sereine que possible.

### ***Tâches à venir et mesures d'accompagnement***

A défaut d'avoir pu bénéficier d'un véritable processus œcuménique lors de son élaboration, la nouvelle traduction de la sixième demande du *NP* pourrait être l'occasion **d'une mise en œuvre pastorale pleinement œcuménique**. C'est dans ce sens que la Comex fait les propositions suivantes.

- 1.- Quelle que traduction que l'on choisisse, celle-ci doit et devra toujours être accompagnée d'un effort théologique et catéchétique. Nous pensons qu'une offre de formation à l'intention des ministres (mais pas seulement !) s'impose pour favoriser l'adoption dans les lieux d'Eglise de l'EERV de cette nouvelle formulation du *NP*. Cette formation pourrait être mise sur pied de manière commune avec la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD).
- 2.- Pour marquer notre travail œcuménique dans le changement, il faudra organiser un acte symbolique fort, par exemple une célébration œcuménique à la cathédrale de Lausanne, l'après-midi de Pâques 2018.

Nous nous retrouverions au minimum avec les autorités catholiques et réformées, et l'on pourrait y inviter aussi les autres communautés francophones de la CECCV (Communauté des Eglises Chrétiennes dans le Canton de Vaud).

3. Les versions chantées du *NP* dans le recueil officiel de notre Eglise présentent plusieurs traductions différentes, ce qui est une richesse et manifeste bien la relativité de l'exercice même de traduction. La version qui, chez nous, est la plus largement pratiquée de manière œcuménique est celle construite sur la musique de Rimsky-Korsakov (ALL 62-21). Dans le recueil de chants en usage dans l'Eglise catholique en Suisse romande cependant, où la nouvelle traduction de la sixième demande n'est pas encore appliquée, la doxologie finale diffère de la version d'*Alléluia* tant par son texte que par sa formule mélodique (CNA 285). La Comex encourage les autorités d'Eglises à poursuivre sur ce point la volonté œcuménique dont elles ont fait preuve ces derniers mois, pour arriver à une version unifiée et chantable sans confusion lors des prières communes. La version proposée par exemple dans l'Eglise catholique en Belgique – où la nouvelle traduction de la sixième demande est déjà entrée en vigueur – pourrait très bien constituer une référence. Cette nouvelle version belge<sup>6</sup> contient la doxologie que nous connaissons dans le recueil *Alléluia*.

---

<sup>6</sup> « Une proposition concernant le chant du *Notre Père* (musique de Rimsky-Korsakov), vu son usage assez généralisé. [...] Un accord œcuménique sur cette version du *Notre Père* (par ailleurs généralement bien accueillie) prendra sans doute encore un certain temps vu le nombre de pays et de confessions concernés. Pour notre part, nous avons informé les responsables des communautés réformées et des Eglises orthodoxes de Belgique des raisons pastorales qui -vu le contexte belge- ont motivé les évêques catholiques d'autoriser son usage dès la Pentecôte. »  
Le 27 mars 2017, Mgr Jean-Luc Hudsyn, Évêque référent francophone [en Belgique] pour la liturgie (source : <https://www.catho-bruxelles.be/nouveau-pere-usage-a-partir-de-pentecote/>; consulté pour la dernière fois le 5 octobre 2017)

*Propositions de décisions :*

**Résolution (CS amendée) :**

Moyennant des décisions communes en la matière au niveau des Eglises Romandes, le Synode invite et encourage tous les lieux d'Eglise à utiliser la nouvelle version du « Notre Père » dans la liturgie, dès Pâques 2018.

**Décision a (Idem CS):**

Le Synode charge le Conseil synodal de demander à ce que la nouvelle traduction du « Notre Père » soit intégrée à la prochaine édition du psautier Alléluia ou du support qui sera appelé à le remplacer.

**Décision b (nouvelle) :**

Le Synode charge le Conseil Synodal de demander à la Plateforme Liturgie et Musique que des versions chantées du « Notre Père » soient introduites avec la modification du texte.

**Décision c (nouvelle) :**

Malgré son mécontentement sur le processus qui a été engagé unilatéralement, le Synode demande au Conseil synodal de transmettre les remerciements du Synode de l'EERV à la Conférence des évêques suisses pour sa compréhension. Il souhaite poursuivre à l'avenir un processus œcuménique aussi constructif que possible et source d'une plus grande communion entre nos Eglises.

Dans ce but, il demande au Conseil synodal de faire tout son possible pour que la version chantée du « Notre Père » sur la musique de Rimski-Korsakov puisse être chantée de façon œcuménique (modification de la sixième demande et doxologie finale).

**Décision d (nouvelle) :**

Le Synode demande, d'une part, que l'introduction de la nouvelle version du « Notre Père » se fasse dans le cadre large et œcuménique d'une manifestation publique et symbolique et, d'autre part, que le processus pastoral de mise en œuvre dans les lieux d'Eglise soit décidé, organisé et conduit de façon œcuménique, soutenu par un dossier théologique commun à l'EERV et à la FEDEC-VD.

5 octobre 2017

Simon Buttica

Benoît Zimmermann

Jean-Frédéric Leuenberger